



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

PROCEDURE EVALUATION CANDIDAT « CPF »

Les titulaires qui souhaitent mobiliser leur Compte personnel de formation (CPF) pour la préparation d'un permis de conduire doivent respecter plusieurs conditions, précisées par le décret n°2024-444 du 17 mai 2024 qui porte application de la loi du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire.

Cadre juridique

[La loi du 21 juin 2023](#) a élargi le catalogue de formations pour les permis de conduire éligibles au CPF à l'ensemble des permis de conduire de véhicules terrestres à moteur : les permis moto A1 et A2, le permis aux voitures B1, les permis autorisant les titulaires de permis B à tracter des remorques plus lourdes BE.

Dans le cadre des mesures proposées par le législateur et après consultation des partenaires sociaux, [un décret a été publié le 17 mai 2024](#) pour apporter plusieurs précisions sur la mobilisation de son CPF pour la préparation et le passage du permis de conduire.

La condition relative à l'objet professionnel de la formation a été conservée tout comme l'absence d'une suspension ou d'une interdiction de passer leur permis de conduire.

Le passage d'un permis de conduire en mobilisant son CPF doit se faire dans le cadre de la sécurisation ou du développement du parcours professionnel du titulaire.

Les règles à suivre pour mobiliser son CPF pour le permis de conduire

1. En tant que titulaire d'un CPF, vous pouvez mobiliser vos droits formation pour préparer les épreuves théoriques et pratiques de l'ensemble des permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur, ainsi que l'apprentissage dit anticipé de la conduite.

Attention : les règles encadrant la mobilisation du CPF interdisent aux titulaires de céder leurs droits formation à un tiers. Par exemple, en tant que titulaire, vous ne pourrez pas mobiliser vos droits CPF pour financer la conduite accompagnée de votre enfant.

Dans le cas d'une demande d'inscription d'un [titulaire mineur, les écoles de conduite doivent recueillir l'accord du parent ou du responsable légal, ainsi que plusieurs pièces justificatives.](#)

2. En tant que titulaire d'un CPF, **vous ne pouvez pas** mobiliser vos droits formation pour l'obtention d'un permis de conduire des véhicules terrestres à moteur du groupe léger **si vous disposez déjà d'un permis de conduire en cours de validité** sur le territoire national. Cette règle ne s'applique pas au passage du permis de la catégorie BE.

Ainsi, il est interdit de mobiliser son CPF pour un permis de conduire d'une catégorie A1, A2, B1 ou B lorsqu'on dispose déjà d'un permis de conduire en cours de validité en France.



À noter : les permis de conduire du groupe lourd (bus, transport routier ainsi que les remorques associées) restent éligibles au CPF pour les personnes qui disposent déjà d'un permis de conduire, car ils répondent à un objet professionnel.

Les titulaires déjà détenteur d'un permis de conduire du groupe léger pourront continuer à mobiliser leur CPF pour une préparation à une autre catégorie du groupe léger avec des droits issus de financeurs tiers aux droits CPF.

3. La Caisse des Dépôts met à disposition des écoles de conduite (auto-écoles et moto-écoles) une attestation sur l'honneur à remplir par leur stagiaire, au moment de leur inscription en formation. Le contenu de cette attestation est fixé par les Conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme Mon Compte Formation.

Les écoles de conduite doivent s'assurer de la bonne complétude de cette attestation et vérifier que le titulaire ne dispose pas d'un permis de conduire en cours de validité sur le territoire national, dans le cas où il s'inscrit à une formation pour un permis de conduire A1, A2, B1 ou B.

En tant que titulaire, vous avez l'obligation de renseigner de manière sincère ou fidèle cette attestation et d'y indiquer votre numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NPEH) si vous en avez un.

Avertissement : Toute altération frauduleuse de la vérité de nature à pouvoir bénéficier d'un droit constitue un faux et un usage de faux au sens de l'article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

La Caisse des Dépôts contrôle les informations relatives à l'existence, à la catégorie et à la validité du permis de conduire au moyen du fichier national des permis de conduire

Rappel des formations éligibles au CPF

Pour rappel et conformément à la loi du 21 juin 2023, les formations suivantes ne sont pas finançables au CPF car elles ne sont pas sanctionnées par des examens :

- les remises à niveau en conduite ;
- les stages de récupération de points ;
- les heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et inversement également appelée B78 ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation pour l'obtention du permis A ;
- la formation B96 qui permet de tracter une remorque dont poids total autorisé en charge ou PTAC est supérieur à 750 kg et ne dépasse pas 3,5 tonnes, tandis que la somme des PTAC du véhicule et de la remorque n'excède pas 4,25 tonnes ;
- les heures complémentaires à une préparation qui n'aurait pas été souscrite via Mon Compte Formation.

De plus, les écoles de conduite doivent disposer :

- d'un agrément préfectoral « d'enseignement de la conduite à titre onéreux et la sensibilisation à la sécurité routière » ;
- d'un numéro de déclaration d'activité (N°de DA) ;



- et d'une certification ou attestation qualité.
- du référencement sur le site Mon Compte Formation

Des contrôles des conditions d'éligibilités seront effectués par la Caisse des Dépôts et, en cas de manquement, des sanctions seront prises à l'encontre des titulaires et/ou des écoles de conduite.

La procédure d'inscription et d'évaluation est la suivante :

Tout d'abord, l'évaluation d'entrée en formation permettant notamment de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaires avant la présentation à l'examen pratique du permis de conduire. Celle-ci s'effectue s'obligatoirement en présence d'un enseignant à l'aide d'une fiche d'évaluation.

Pour estimer le coût de votre permis au plus juste, nos compétences et nos outils permettent d'évaluer vos prérequis, votre expérience vécue en tant qu'utilisateur de la route, votre motivation, vos compétences psychomotrices et cognitives.

Cette évaluation, réalisée en présentiel, permet de vous proposer un parcours de formation adapté à vos besoins accompagné d'une proposition chiffrée.

Nous disposons de deux méthodes d'évaluation :

- Deux méthodes sous la responsabilité d'un enseignant diplômé :
 - En véhicule
 - Sur simulateur (dans nos agences de Jarny et Auboué)
 - La durée de l'évaluation varie entre 45 minutes et une heure.



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République
54800 JARNY
Tél. : 03.82.20.65.44
Mail : contact@omega-permis.fr
www.omega-permis.fr
RCS VAL DE BRIEY 908 574 809
Agrément Préfectoral : E2205400020



Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

1 Renseignements d'ordre général

Nom :
Prénom
Date de naissance
Nationalité : **française**
Test de la vue effectué : Oui Non

Observations :

2 Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	★	☆	☆	☆	☆
Connaissance du véhicule	★	★	★	☆	☆
Attitude à l'égard de la sécurité	★	★	★	★	★
Habilités	★	★	★	★	★
Compréhension / Mémoire	★	★	☆	☆	☆
Observation / Perception	★	★	★	★	★
Emotivité	☆	☆	☆	☆	☆



3 Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques : **33** heures

Proposition acceptée : Oui Non

Formateur: LANOIR LUCIEN

Date : **18-07-2024**

Proposition retenue : **33** heures

N° d'autorisation: A2005400110

Cachet de l'auto-école

OMEGA PERMIS
39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
54800, JARNY
0382206544
Agrément: **E2205400020** - SIRET: **90857480900012**

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève



ÉVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS PERMIS B SUR SIMULATEUR COCKPIT VISIO THE GOOD DRIVE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie B

Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T);
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - _____ Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite;
 - _____ Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle;
 - _____ Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée.
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis;
- Délais d'accès à l'évaluation : immédiat à compter de la signature du Contrat sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Évaluation réalisée en agence sur un simulateur de conduite « The Good Drive ».
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.



THÈMES D'ÉVALUATION

- l'expérience de la conduite;
- la connaissance du véhicule;
- l'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité;
- les habiletés;
- la compréhension et la mémoire;
- la perception et l'émotivité.

MODALITES D'ÉVALUATION

- L'évaluation est individuelle, elle s'articule autour de 4 exercices :
 - _____ 32 questions sur l'expérience de la circulation;
 - _____ 6 vidéos de détection des risques, le candidat sera amené à déplacer le curseur pour sélectionner la zone qui présente le plus grand risque;
 - _____ Installation au poste de conduite : ordonner les actions pour réaliser une bonne installation;
 - _____ 3 trajets à effectuer en suivant les consignes.

SANCTION VISÉE

- Le Bilan d'évaluation restitué à l'élève fait apparaître :
 - _____ les notes obtenues par critères;
 - _____ le score total sur 100 points;
 - _____ le nombre d'heures de formation proposé;
 - _____ le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur;
 - _____ Il sera annexé au contrat.

EFFECTIFS

- Une personne par simulateur The Good Drive (évaluation individuelle).

HORAIRES

- Nous contacter.

DURÉE DE LA PRESTATION

- Nous contacter.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'auto-école.



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République
54800 JARNY
Tél. : 03.82.20.65.44
Mail : contact@omega-permis.fr
www.omega-permis.fr
RCS VAL DE BRIEY 908 574 809
Agrément Préfectoral : E2205400020

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉLÈVE

1. Renseignements d'ordre général

Form fields for personal information: Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Niveau scolaire, Profession, Nationalité, Acuité visuelle, Correction, Incompatibilités, Visite Médicale.

2. Expérience de la conduite

Form fields for driving experience: Permis (B1, AM, A1), Conduite auto (jamais, - de 5 h, + de 5 h), Avec qui? (amis, parents, auto-école), Où (sauf auto-école)? (ville, route, chemin), Si pas auto (vélo, cyclo, moto, autre véhicule).

3. Connaissance du véhicule

Form fields for vehicle knowledge: Direction (non, oui), Boîte de vitesses (non, oui), Embayage (non, oui), Freinage (non, oui).

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Form fields for attitude: Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code, Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face, L'apprentissage est une nécessité, Réel désir d'apprendre à conduire.

5. Habiletés

Form fields for skills: Installation au poste de conduite, Démarrage arrêt, Manipulation du volant. Columns F, S, B.

6. Compréhension et mémoire

Form fields for comprehension and memory: Compréhension, Mémoire. Columns F, S, B.

7. Perception

Form fields for perception: Trajectoire, Observation, Orientation, Regard (F1, F2, F3). Columns F, S, B.

8. Émotivité

Form fields for emotionality: En général, Crispation. Columns F, S, B.

9. Résultat de l'évaluation

Form fields for evaluation result: Total +, Total -, résultat final.

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Form fields for proposed training volume: Théorie (Heures), Pratique (Heures). Proposition acceptée (oui/non), Proposition retenue (théorie H., pratique H.).

Fait à : Le : Nom de l'enseignant : N° d'autorisation d'enseigner :

Signatures : Enseignant : Élève : Parents (pour les mineurs) :



Procédure d'évaluation

CE TEST SE DÉROULE EN SITUATION DE CONDUITE HORS ET EN CIRCULATION À BORD D'UN VÉHICULE-ÉCOLE.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés • La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA)

Détails des compétences évaluées

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.



QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : <ul style="list-style-type: none"> • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	En circulation : À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.



EVALUATION DE POSITIONNEMENT

Cette évaluation est valable pour les élèves ayant déjà commencés leur formation dans un autre établissement



EVALUATION DE POSITIONNEMENT A L'ENTREE DE FORMATION

Cette évaluation de positionnement est valable pour les élèves ayant déjà commencés leur formation un autre établis

ment, mais aussi pour les personnes ayant eu une annulation de permis, ainsi que pour les personnes ayant obtenus le permis dans un pays étranger.

1) RENSEIGNEMENT D'ORDRE GENERAL

NOM : PRENOM : Date Naissance :

ADRESSE : N° DE TELEPHONE

NIVEAU SCOLAIRE / PROFESSION :

CORRECTION VISUEL OUI / NON VISITE MEDICAL OUI/NON INCOMPTABILITE.....

2) EXPERIENCE DE LA CONDUITE

ETG : OUI / NON Date :

Conduite auto : OUI/NON Si oui, combien d'heure Quand ?

Présentation à l'examen du permis : OUI / NON Si OUI, B.....

Motif échec, le cas échéant

3) EVALUATION DES ACQUIS PRATIQUES

POINTS POSITIF / ACQUIS	POINT A TRAVAILLER / BESOIN EN APPRENTISSAGE

QUESTION DE VERIFICATION ET PREMIER SECOURS N°.....

EMOTIVITE F S B CRISPATION F S B

6) PROPOSITION : VOLUME HORAIRE PREVISIONNEL

THEORIE..... PRATIQUE..... PROPOSITION ACCEPTEE OUI/NON

Conduite en véhicule : MANUELLE / AUTOMATIQUE

Fait à JARNY, LE.....

ENSEIGNANT..... N° AUTORISATION D'ENSEIGNER.....	L'ELEVE	Signature parent(s) (pour le candidat mineur)
---	---------	---

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :

Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.

Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.



EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> • Candidat titulaire de l'ETG • Nombre d'heure déjà effectuer • Nombre de présentation à l'examen pratique (motif de l'échec.
EVALUATION DES ACQUIS PRATIQUE	L'enseignant fera un état des points positif comme négatif de votre formation Comme à l'examen, une question dite de « VERIFICATION »
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

A l'issue de cette évaluation, un devis vous sera fourni.

Ce devis vous permettra d'une part vous donner une idée approximative du coût de votre formation, et d'autre part le forfait qu'il faudra choisir sur « moncompteformation.gouv.fr » - **La création de votre identité numérique + sera IMPERATIVE.**

Dans tout les cas, nous vous fournirons l'attestation sur l'honneur à complété avant d'entrée en formation :

**Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

B
 C1
 C
 D1
 D
 C1E
 CE
 D1E
 DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :
1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1. L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
 Dans ce cas, lequel ?

Cas n°2. L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

Il facilitera votre recherche d'emploi
 En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
 Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
 Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

p. 1 / 2

*L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.
Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.*

Je soussigné M/ Mme
.....
domicilié(e) à
.....
.....

certifié sur l'honneur :
L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A.....
Le
Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.



Information du public : Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.